

SESSION 2025

CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE
CEPJ

Concours externe (seconde épreuve d'admissibilité)
Concours interne (première épreuve d'admissibilité)
Troisième concours (première épreuve d'admissibilité)

Spécialité POL

« Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »

Rédaction d'une note

Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux.

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

Spécialité POL
« Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 8 documents et 20 pages.

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service déconcentré dont vous préciserez le niveau territorial, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Vous êtes chargé(e) des politiques éducatives et de la continuité éducative.

Le service souhaite impulser une dynamique pour promouvoir l'héritage éducatif des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire. Cette démarche vise à développer des projets concertés dans lesquels le sport et l'activité physique seront mobilisés comme outils éducatifs tout en répondant à des enjeux de santé publique. La dynamique impulsée devra permettre d'agir, dans le respect des spécificités de votre territoire, au niveau des publics autant qu'à celui des professionnels intervenant auprès d'eux.

Votre chef de service vous demande de coordonner cette démarche à l'échelle de votre territoire et de lui présenter des propositions dans une note. Vous associerez notamment vos collègues des services jeunesse, engagement et sports mais également des services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale ou du rectorat.

Vous rédigerez cette note à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.

Sujet POL – Corpus documents

N°	Intitulé	Pages
Document 1 2 pages	The conversation, Les Jeux Olympiques de 2024 suffiront-ils à donner le goût du sport aux jeunes ? 3 janvier 2023 https://theconversation.com/les-jeux-olympiques-de-2024-suffiront-ils-a-donner-le-gout-du-sport-aux-jeunes-193815	1 à 2
Document 2 2 pages	Plan héritage et durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pages 80 et 88, https://medias.paris2024.org/uploads/2021/09/Paris2024-210830-Legacy-Plan-FR.pdf	3 à 4
Document 3 6 pages	Profession Banlieue, L'école et la ville, innovation et pédagogie par le sport : un héritage social des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ?, mai 2022 https://www.professionbanlieue.org/Innovation-pedagogie-par-le-sport-un-heritage-social-des-Jeux-Olympiques-et	5 à 10
Document 4 1 page	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Martinique, Tous en jeux, an nous jwé ansam !, https://site.ac-martinique.fr/acm972/paris-2024/	11
Document 5 2 pages	Sport et Citoyenneté, Journée internationale de la jeunesse, le sport, média éducatif de demain, 2024 https://www.sportetcitoyennete.com/articles/journee-internationale-de-la-jeunesse-le-sport-media-educatif-de-demain	12 à 13
Document 6 3 pages	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Le projet éducatif territorial, un outil éducatif au service des territoires https://www.jeunes.gouv.fr/le-projet-educatif-territorial-643	14 à 16
Document 7 3 pages	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Orientations en faveur de la continuité éducative pour l'année 2024, extrait, avril 2024 https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo21/MENV2412973N	17 à 19
Document 8 1 page	Génération 2024, Référentiel de missions service civique, extrait https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/sc-generation-2024-referentiel-de-mission.pdf	20

Les Jeux olympiques de 2024 suffiront-ils à donner le goût du sport aux jeunes ?

Maxime Travert

En septembre 2022, une étude alertait sur le manque d'activité sportive des étudiants, notamment en raison d'un manque de temps lié aux contraintes universitaires. Courant janvier, France Universités devrait remettre [un rapport sur le sujet](#). Et si l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) à Paris devenait une incitation supplémentaire pour donner le goût du sport aux plus jeunes ? Le Président du Comité international olympique, [Thomas Bach](#), estime ainsi que les Jeux de Paris « laisseront un héritage durable et sportif au-delà de 2024 ». « Nous voulons utiliser ces années avant les Jeux pour développer la place du sport... La finalité c'est de faire bouger les Français », ajoute Tony Estanguet, président du [Comité d'Organisation](#).

Cependant, l'organisation des Jeux n'est pas une condition suffisante pour favoriser l'engagement de la population d'un pays dans les activités physiques et sportives. Après les Jeux de Londres, en 2012, une [revue de littérature](#) notait que les preuves en ce sens sont faibles.

À lire aussi : [L'éducation physique et sportive, discipline mal-aimée des élèves ?](#)

Dans une autre revue, analysant les articles autour des [répercussions des Jeux olympiques](#) de 2000 à 2018, les chercheurs vont plus loin. D'abord, ils notent que la « plupart des études n'ont pas trouvé de preuves d'effets à long terme sur l'activité physique lors de l'accueil de méga-événements sportifs ». D'autre part que, lorsque des effets sur l'activité physique sont observés, ils sont principalement de court terme ou limités géographiquement. Enfin, ils constatent qu'une seule étude a montré des effets positifs à long terme concernant un méga-événement sportif. Il s'agissait des [Jeux olympiques de Tokyo de 1964](#).

Compter sur un effet boule de neige provoqué par la simple organisation des JO reste donc très aléatoire.

Pour favoriser l'héritage des Jeux de Paris 2024, différentes initiatives ont été prises. Deux sont particulièrement mises en avant. La première est de généraliser à la rentrée scolaire 2022 le dispositif « [30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école](#) ». L'ambition est, précise l'Éducation nationale, d'amener les enfants à « se dépenser d'avantage et lutter contre la sédentarité ».

La deuxième mesure, « [le Pass'sport](#) », est, comme mentionné sur le site du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, une aide « à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive » et faciliter l'accès des publics les plus éloignés à ces activités.

Des impacts à discuter

La première mesure néglige les aspects motivationnels à l'origine de la [pratique d'une activité physique](#) chez les jeunes. Une récente publication montre que les actions se fondant sur des objectifs utilitaires, motivées par des contraintes extérieures, n'incitent pas les jeunes à continuer l'activité promue en dehors du cadre qui la contraint. La simple mise en mouvement du corps, l'ambition d'améliorer sa condition physique n'entraînent pas la pratique du sport dans la durée.

[Près de 80 000 lecteurs font confiance à la newsletter de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde. [Abonnez-vous aujourd'hui](#)]

Pour envisager que la pratique physique se consolide dans le temps, il est nécessaire d'avoir des connaissances précises sur les liens qui l'associent à [l'amélioration de la santé](#). Ce n'est pas encore le cas des enfants qui fréquentent les écoles primaires, pour lesquels cette mesure est envisagée.

En proposant un dispositif ayant pour objectif central l'amélioration de la santé, les politiques risquent d'[obtenir l'effet inverse](#) de celui escompté. Il apparaît plus pertinent de s'appuyer sur des leviers plus émotionnels, en lien avec une satisfaction personnelle et une forte signification comme relever des défis, améliorer des performances ou se mesurer aux autres.



Les leviers émotionnels, comme le fait de faire partie d'un groupe, de se mesurer aux autres, jouent dans la motivation à pratiquer un sport. [Shutterstock](#)

Concernant le dispositif d'aide financière, les intentions sont louables, mais l'efficacité potentielle d'une mesure de ce type est à relativiser. Depuis 2009, l'État de Saxe distribue des bons pour faciliter l'adhésion des jeunes à des clubs sportifs. [Une enquête publiée en 2022 par un groupe d'économistes](#) montre que la mesure n'a pas eu d'effets significatifs à court ou à long terme.

En effet, les raisons à l'origine d'une [absence de pratique sportive](#) vont au-delà du seul aspect financier et peuvent toucher à la nature de l'offre sportive, voire son accessibilité et les conditions de sécurité qui l'entourent. Il faudrait prendre en compte ces diverses raisons structurelles et les cibler par ordre d'importance.

À lire aussi : [Pourquoi mettre en avant ses bénéfices pour la santé ne suffit pas à promouvoir une activité physique régulière](#)

Le 28 septembre, le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a annoncé que 250 000 personnes ont profité du « Pass'sport », soit une augmentation de 48 % par rapport à l'année dernière. Ce chiffre est à mettre en perspective avec les [7 091 788 jeunes déjà licenciés dans les fédérations sportives](#). Il serait également éclairant de connaître le profil (sexe, pratiques sportives choisies, ville) de ces pratiquants et de savoir si les bénéficiaires sont d'anciens ou de nouveaux adhérents.

Lutter contre le décrochage sportif

Les études internationales et françaises montrent aussi que le [manque de pratique sportive chez les jeunes](#) est lié à un décrochage qui débute à [l'entrée au collège](#) et augmente au moment de l'accès au lycée. Les raisons invoquées seraient le caractère trop sérieux du sport, l'ambiance dans lequel il se déroule, le manque de compétences éprouvées, le [poids du travail scolaire ou encore l'abandon sportif d'amis](#).

Il s'agirait donc de renverser l'esprit des politiques sportives en direction de la jeunesse. L'ambition n'est pas de leur donner le goût de la pratique. Ils l'ont acquis. L'ambition est d'éviter qu'ils ne le perdent. C'est le cas aujourd'hui. Tenant compte de ce constat, les initiatives déployées par le gouvernement pourraient d'ores et déjà se transformer.

Les 30 minutes d'activité physique quotidienne en école primaire pourraient fusionner avec les heures obligatoires d'Éducation physique et sportive (EPS) qui verraient alors leur volume hebdomadaire étendu au-delà de trois heures. Ce serait une solution simple et peu coûteuse, qui donnerait des chances à la jeunesse d'aujourd'hui de trouver une pratique sportive qui leur convient et qui leur plaît. C'est cette découverte qu'ils pourraient ensuite prolonger en dehors de l'école.



La compétition est loin d'être la seule motivation à pratiquer un sport. [Shutterstock](#)

Donner à l'EPS un volume horaire plus important exige cependant que les professeurs des écoles voient leur formation à cet effet renforcée et que leurs conditions d'enseignement soient adaptées. Les parents pourraient également être informés de l'impact de la pratique sportive sur le bien-être de leurs enfants et leurs performances scolaires.

Le « Pass'sport » pourrait aussi s'envisager autrement. Les collégiens possèderaient un « Visa sport » et auraient ainsi la possibilité de circuler sans limites, annuellement, dans différentes structures sportives présentes dans leur cadre de vie. En fin de troisième, ils auraient la possibilité de choisir et de se fixer sur celle(s) qu'ils affectionnent.

Eviter les silos

Ces enjeux mériteraient de repenser les points de passage entre les multiples institutions qui encadrent la pratique sportive. Le fonctionnement en silo, entre clubs, associations et école, doit laisser place, tout en conservant la spécificité des domaines d'intervention de chacun, à une plus grande porosité.

À lire aussi : [Pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires, le sport fonctionne à tout âge](#)

Ensuite, l'offre sportive gagnerait à tenir compte des demandes des pratiquants. [Les préférences sportives](#) varient selon le sexe et l'origine sociale et culturelle. On ne pratique pas un [sport seulement pour gagner](#), mais aussi pour se confronter au risque, partager une activité ou repousser ses propres limites. Si elle veut maintenir les jeunes dans les pratiques, l'offre sportive d'aujourd'hui doit être attentive aux préférences des jeunes et à l'évolution de leurs goûts avec l'avancée en âge.

Il est enfin nécessaire de promouvoir les activités qui se déroulent en [dehors de tout cadre institué](#), clubs ou associations. Parfois, la pratique libre se rapproche des formes les plus conventionnelles, tel un match de football sur la pelouse d'un parc. D'autres fois, elle s'en éloigne comme certaines pratiques de [football de pied d'immeuble](#) où les joueurs ne s'opposent plus pour s'imposer mais se posent en s'opposant.

Mieux connaître ces formes doit permettre de les valoriser et de créer les conditions pour qu'elles puissent se dérouler librement. Il s'agit alors de penser la sécurité et l'aménagement de ces espaces pour qu'ils correspondent aux aspirations des pratiques libres. Voici donc une injonction presque contradictoire : comment l'action publique peut-elle favoriser le développement de pratiques qui sont du registre privé, de la libre initiative individuelle, sans les dénaturer ?

Bref, l'engagement de la jeunesse dans les pratiques physiques et sportives est un phénomène qui doit être appréhendé rationnellement et dans toute sa complexité par les politiques publiques.

Document 2 : Plan Héritage et Durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

PILERS	OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	INITIATIVES LANCÉES OU ACCÉLÉRÉES
Le sport pour éduquer et s'engager	AUGMENTER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ	Promouvoir l'activité physique et sportive en particulier pour les 6-11 ans	<ol style="list-style-type: none"> 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école Transformation des cours d'école* Le Label Génération 2024 La Semaine Olympique et Paralympique (SOP) Le développement de la Carte Passerelle Le projet universitaire Dansons vers 2024* Rencontres sportives Unis'vers USEP 2024* En route vers les Gymnasiades Normandie 2022*
		Renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif	
	SOUTENIR LE RÔLE DU SPORT POUR LE PLAISIR D'APPRENDRE ET POUR MIEUX VIVRE-ENSEMBLE	Encourager l'usage du sport et de ses valeurs à des fins pédagogiques	<ol style="list-style-type: none"> La plateforme Génération 2024 L'appel à projets Education par le sport Le Cartable des Jeux*
		Utiliser le sport pour accompagner les publics en difficulté éducative et lutter contre le décrochage scolaire	
		Promouvoir les sports et les valeurs olympiques et paralympiques	<ol style="list-style-type: none"> 1000 stages de découverte des JOP Le programme de Pédagogie en mouvement Le kit pédagogique autour du film La Couleur de la Victoire* Les programmes d'éducation aux valeurs olympiques et paralympiques : l'mPossible Les Usépiades de Paris-Seine-Saint-Denis et de Terres d'Envol* Les Jeux Sportifs Scolaires (JSS)* Déploiement territorial du projet Session Olympique Universitaire*
		Faire connaître les Jeux à la Génération 2024	
	UTILISER LE SPORT COMME MOTEUR D'ENGAGEMENT ET DE CITOYENNETÉ	Renforcer la place du sport dans les dispositifs d'engagement citoyen	<ol style="list-style-type: none"> Le Service civique Génération 2024 Le sport et ses valeurs dans le Service National Universel (SNU) Le programme « Dirigeants de demain »
		Renforcer l'engagement citoyen dans le mouvement sportif	

* Initiatives développées dans le rapport « Génération 2024 : programme éducation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 »

EDUQUER À TRAVERS LES VALEURS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : L'EXEMPLE DU PROGRAMME *l'impossible*

Paris 2024 soutient l'utilisation des programmes d'éducation aux valeurs olympiques (PEVO) développés par le CIO et l'imPossible, développé par le Comité International Olympique (IPC). Le programme l'imPossible est un outil particulièrement riche pour

les professeurs des écoles. Il permet une prise de conscience et contribue au changement de regard sur le handicap. Paris 2024 souhaite accompagner la prise en main par les professeurs de ces programmes d'éducation pour qu'ils puissent les exploiter au mieux.

• UTILISER LE SPORT COMME MOTEUR D'ENGAGEMENT ET DE CITOYENNETÉ

La culture du bénévolat est déjà bien ancrée en France : plus de 16 millions de Français sont bénévoles²³. Environ un tiers d'entre eux le sont dans le milieu sportif. Le sport est également moteur d'engagement au-delà des frontières : chaque année, le CNOSF permet à des volontaires français de partir en mission dans les Comités Olympiques de la francophonie. Ces jeunes s'engagent pour devenir ambassadeurs des valeurs de l'Olympisme à l'international et portent différentes actions de sensibilisation (éducation par le sport, promotion de la pratique sportive, sport et santé, etc.).

Paris 2024 souhaite promouvoir l'engagement citoyen, qui participe à la cohésion sociale et joue un rôle crucial pour faire vivre

le mouvement sportif, tant au quotidien dans les clubs que lors des grands événements sportifs internationaux, pendant lesquels les volontaires jouent un rôle de toute première importance.

Le programme Génération 2024 vise ainsi à :

- Encourager l'engagement citoyen des jeunes dans le mouvement sportif ;
- Renforcer, au sein des dispositifs d'engagement citoyen existants, la dimension sportive des missions d'intérêt général confiées aux jeunes dans des collectivités, des établissements scolaires et des associations ;
- Faire émerger une nouvelle génération de jeunes femmes et de jeunes hommes dirigeants du mouvement sportif.

23. www.jeunes.gouv.fr

1.

LA PÉDAGOGIE PAR LE SPORT ET LES ALLIANCES ÉDUCATIVES, SOURCES D'INNOVATION DES PRATIQUES

Gilles Vieille-Marchiset,
professeur des universités, Université de Strasbourg

Sport et question sociale

L'éducation par le sport n'en est aujourd'hui encore souvent qu'au stade du slogan : « le sport, c'est éducatif ». Les clubs sportifs sont cependant en grande difficulté pour faire face à la question sociale et pour aller au-delà de la compétition et des résultats sportifs. Seul un club sur quatre parvient jusqu'au bout d'un programme socio-éducatif. Lorsqu'ils réussissent, on observe que le partenariat avec les collectivités locales est incontournable. Ces dernières détiennent les équipements et ont des compétences. La dimension politique est très importante. Ce n'est pas seulement l'adjoint aux sports qu'il faut convaincre, c'est le maire. Sans son appui, il est très difficile de mettre en œuvre un projet socio-sportif. La formation des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) à la question sociale s'avère également nécessaire. Enfin, il faut expliquer aux clubs sportifs, surtout dans des territoires en tension comme en Seine-Saint-Denis, que les projets socio-sportifs nécessitent aussi un accès aux équipements, ces derniers ne pouvant pas être uniquement réservés à la compétition. Cet arbitrage doit être réalisé au plus haut niveau politique du territoire.

Le partenariat avec l'État est plus ambigu. Le ministère des Sports lance des projets mais ne dispose que de très peu de moyens. Il ne reste souvent de ces initiatives que de belles intentions. Du côté de l'Éducation nationale, le partenariat est complexe. Il faut réussir à convaincre tous les maillons d'une chaîne institutionnelle, du professeur d'EPS au recteur.

Quelle réussite des programmes socio-éducatifs ?

Les enquêtes de terrain sur l'évaluation des programmes socio-éducatifs, ciblant les classes populaires aboutissent à des résultats mitigés. La plupart du temps, les bénéficiaires ne sont pas si éloignés de la pratique sportive. Ils constituent en quelque sorte « la crème des classes populaires », ceux qui sont à la frontière de la

classe moyenne. Très schématiquement, trois catégories se distinguent :

Les « grands exclus ». Ils ont du temps mais n'ont pas l'énergie pour faire de l'activité physique. Ils n'en ont pas l'envie. Ce sont des personnes en grande difficulté.

Les « précaires ». Ils sont très absorbés par la recherche d'un emploi, par leurs enfants qu'il faut aller chercher à l'école, ou pour régler un problème qui les occupent momentanément (logement, déplacement...). L'activité physique est bien loin de leurs préoccupations.

Les « familles de bonne volonté ». Elles ont un emploi stable et salarié d'employé ou d'ouvrier. Leurs enfants travaillent correctement à l'école. Elles sont proches d'une ascension sociale. C'est cette catégorie que l'on retrouve dans les activités physiques et sportives.

Pour les deux premières catégories, les freins sont multiples (temporalité, proximité, coût, culture, rapport au corps...), et les projets socio-éducatifs peu efficaces. Des méthodes d'intervention encore plus fines doivent être développées pour les toucher. Des expérimentations pertinentes existent, mais l'essaimage et la généralisation sont souvent l'écueil de ces programmes.

L'exemple du décrochage scolaire

L'effet levier des projets socio-éducatifs fonctionne sur le volet psycho-social, comme le montrent les études sur le décrochage scolaire. Le processus de décrochage scolaire est marqué par l'isolement des jeunes concernés. Les enquêtes de terrain, auxquelles j'ai participé entre 2016 à 2019, montrent une articulation entre création d'un lien social et sortie du décrochage scolaire. Quand les jeunes ne trouvent personne et qu'ils traversent un moment de doute, ils décrochent. De ce point de vue, le sport peut constituer un point d'ancrage, notamment quand les apprentissages scolaires ne font plus sens. Un processus de reconnaissance affective, juridique et culturelle dont parle le sociologue allemand Axel Honneth³ se met en place. Le jeune bénéficie d'une reconnaissance entre pair-e-s, en tant

3. Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Le Cerf, 2000.

que fils ou fille, frère ou sœur, mais aussi en tant que citoyen·ne ou élève. L'activité physique et le sport peuvent apporter un certain nombre de solutions mais à certaines conditions et en définissant ce qu'on l'on entend à travers ces mots.

Sport et activité physique, de quoi parle-t-on ?

Des ambiguïtés entourent les termes « sport » et « activité physique ». En France, le sport est associé à la compétition. Le monde de la recherche n'a pas contribué à éclaircir les choses en créant des sous-catégories de sport, comme c'est le cas dans les enquêtes de démographie du sport. Les Anglo-Saxons, eux, ont très vite différencié « sport » et « activité physique ». Cette distinction est actuellement reprise dans les politiques publiques.

Qu'est-ce que l'activité physique ?

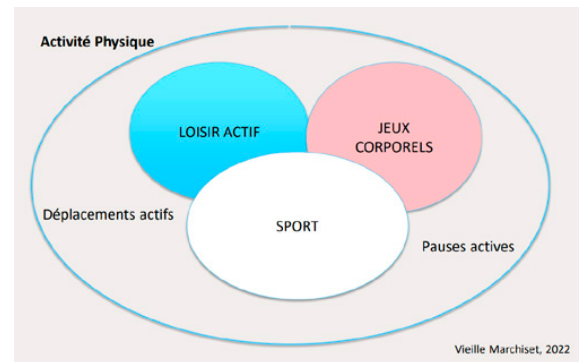
Elle est une mise en mouvement d'un point de vue métabolique. Selon la définition établie par le Dr Carl J. Caspersen en 1985, il s'agit de « tout mouvement corporel produit par contraction des muscles squelettiques entraînant une augmentation de la dépense énergétique par rapport à la dépense énergétique de repos ». À côté de cette définition biomédicale, une définition issue de la sociologie, et à laquelle j'ai contribué, émerge :

« L'activité physique est définie comme une pratique sociale qui mobilise le corps dans des situations multiples (supervisées ou libres), des organisations variées (sportives, sociales, sanitaires, médico-sociales, familiales, etc.) et des visées diversifiées (utilitaires, hygiéniques, sanitaires, professionnelles, éducatives, récréatives, sportives...). Elle recouvre les pratiques de santé, de développement personnel, de transport actif, de travail, tout autant que de loisir et de sport. L'activité peut être étudiée selon plusieurs dimensions complémentaires :

- biomécaniques et physiologiques,
- cognitives et neurologiques,
- affectives et pulsionnelles,
- relationnelles et sociales,
- environnementales et écologiques,
- politiques et économiques. »⁴

Pour les sociologues, la définition de l'activité physique sans prise en compte des organisations, des objectifs et de l'environnement de la personne est extrêmement réductrice. La pratique corporelle est multi-dimensionnelle. La proprioception⁵ et le ressenti sont très importants ; ainsi que la dimension psychologique, mentale, et l'activation neuronale. Pour ces raisons, il est tout à fait simpliste de réduire l'activité physique à la dépense énergétique.

L'activité physique englobe plusieurs notions.



On distingue :

- les jeux corporels

Ce sont par exemple les récréations. Il ne s'agit pas de bouger pour bouger, il y a derrière une dimension symbolique dans le jeu.

- le loisir actif

Chez les Canadiens, le loisir est une expérience récréative. On parle de récréation par le loisir cela peut être le jardinage ou le bricolage.

- le sport

Daniel Guay, historien du sport, définit le sport comme « l'activité physique compétitive et amusante, pratiquée en vue d'un enjeu selon des règles écrites et un esprit particulier, l'esprit sportif, fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté »⁶.

Des ambiguïtés entourent les termes « sport » et « activité physique ». En France, le sport est associé à la compétition. Le monde de la recherche n'a pas contribué à éclaircir les choses en créant des sous-catégories de sport.

4. Claire Perrin, Alex Dumas, Gilles Vieille-Marchiset, « L'activité physique comme objet de santé publique : fabrication, diffusion et réception des nouvelles normes de santé active », *SociologieS*, 2021.

5. La proprioception ou sensibilité profonde, désigne la perception, consciente ou non, de la position des différentes parties du corps.

6. Donald Guay, *La culture sportive*, PUF, 1993.

Dans le champ de l'activité physique, on trouve également les déplacements actifs et les pauses actives.

Les déplacements actifs désignent l'usage de la marche à pied et du vélo.

La pause active, c'est la discussion pendant un jeu de ballon ou avec un pédalier, activité qui devient une tendance à la mode.

Dans cette approche le sport n'est qu'une partie de l'activité physique, et peut-être même une petite partie. La crise sanitaire a révélé que le sport devient une activité physique mineure. Pour certaines catégories de population, le loisir actif prend le relais du sport qui se caractérise par une logique de dépassement. Aujourd'hui, un nouveau phénomène émerge que je qualifierai d'ère post-sportive avec une pratique de plus en plus importante du fitness et des différents types de musculation, ainsi que du yoga et d'autres pratiques relevant du bien-être.

Lutte contre la sédentarité et perspective des JOP

Les études épidémiologiques au niveau international montrent que l'inactivité physique et la sédentarité sont omniprésentes. Ces dernières touchent surtout les milieux populaires, et particulièrement les femmes et les personnes âgées. Pour atteindre les seuils d'activité physique de l'Organisation mondiale de la santé, il faut prendre en compte toutes les dimensions de l'activité physique et toutes les situations : les jeux corporels, l'éducation physique pour un élève, et bien sûr, le sport. Il ne s'agit pas du tout d'écarter le sport, mais aujourd'hui, il s'agit de « changer de braquet » parce nous sommes confrontés à un problème de santé publique et à un problème éducatif majeur. Les JOP pourraient peut-être être l'occasion de développer l'activité physique nécessaire pour être en bonne santé.

Prévention des maladies chroniques (obésité) vs promotion de la santé

En effet, face à la crise, on peut être tenté de penser qu'il faut « faire feu de tout bois ». Il ne s'agit pas d'exclure le sport, ni d'évacuer les déplacements actifs ou les jeux corporels dans la cour, il faut tout associer. Pour un projet socio-sportif, il faut prendre en compte toutes

les dimensions de l'activité physique pour un jeune, y compris le fitness et la musculation. C'est pourquoi je milite pour qu'il y ait à l'école un « parcours de vie sportive et active » comme il y a un parcours culturel. Le Syndicat national de l'éducation physique⁷ est un peu sceptique vis-à-vis de tout cela. Au sein de l'Éducation nationale, l'activité physique et les apprentissages scolaires sont reliés : une approche plus globale en termes d'activité physique est en conséquence génératrice de tensions.

D'autres tensions voient le jour dans la définition d'une politique publique de promotion de la santé par les activités physiques. L'approche « santéiste » est omniprésente dans les discours publics emprunts de l'approche biomédicale. Il convient néanmoins d'être attentif aux relations étroites que le secteur biomédical entretient avec le monde de l'entreprise et le marché. La valorisation du médical va de pair avec celle du marché. La démarche est très normative.

Schématiquement, deux camps s'opposent entre partisans du biomédical et partisans d'une approche holistique :

- ceux qui défendent la prévention des maladies chroniques et de l'obésité, on trouve bien entendu des médecins dans cette catégorie ;
- ceux qui promeuvent la santé globale dans ses différentes dimensions. Ces derniers regroupent des acteurs de la santé publique et des sciences du sport.

Quels effets en matière d'éducation ?

Dans le domaine de l'éducation, le grand risque est de « faire du bouger pour faire du bouger » sans qu'il y ait d'apprentissages. Des acteurs très influents dans le milieu médical affirment que le seul fait de bouger est suffisant.

Les sportifs, et certains professeurs d'éducation physique, sont partisans d'une éducation sportive, ce que j'appelle une « sportivisation douce ». Pour eux, l'activité physique la plus efficace reste le sport. D'autres professeurs d'éducation physique défendent l'éducation physique, en tant que discipline d'enseignement. Ils revendiquent les spécificités de leurs compétences, basées sur les cultures sportives traitées de manière didactique à l'école. Ils se tiennent à distance de l'éducation à la santé, qui est pour eux une forme hybride, n'entrant pas dans leur champ de compétence.

⁷. Ce syndicat regroupe des enseignants d'éducation physique et sportive.

Développement des pratiques sportives et lutte contre les inégalités sociales et territoriales

L'accès à l'activité physique est très inégalitaire. Les populations qui en sont éloignées le sont de plus en plus, et la crise sanitaire a eu un effet majeur sur le processus. Ceux qui sont le plus mis en danger par l'inactivité physique et la sédentarité sont issus des milieux populaires.

Face à ce constat, il convient de rester vigilant et de ne pas glisser vers une vision normative du sujet, en imposant un mode de vie des classes moyennes et supérieures aux classes populaires et en leur répétant « qu'il faut faire du sport ou du fitness ». L'approche globale de l'activité physique permet de limiter cet écueil, et de ne pas imposer une pratique sportive collective à des personnes que cela n'intéresse pas. Elle rappelle aux professionnels chargés de les accompagner qu'ils peuvent s'appuyer sur l'analyse des modes de vie, et suggérer d'augmenter l'activité physique à des moments et pendant des contextes pertinents pour les personnes concernées. Cela peut se faire par différentes voies, comme la danse ou la marche... On entre alors dans le champ de la pédagogie sportive et du sport éducatif qui peuvent rapidement être éminemment techniques. Les acteurs partenaires de la politique de la ville ou de l'Éducation nationale associés à ce type de projet sont souvent découragés par la technicité du sujet. J'ai entendu beaucoup de politiques me dire : « Là, vous nous embrouillez. Le sport, c'est de la communication, c'est de l'éducation en soi. C'est trop expert comme analyse ».

Le fait que l'activité physique et le sport soient absents du débat public renforce le phénomène. Les acteurs du sport manquent de reconnaissance, que ce soit les éducateurs sportifs ou les professeurs d'EPS.

Agir par l'action socio-territoriale et repérer les leviers de l'innovation

Des territoires d'action : intercommunal et infra-local

La réflexion en matière d'échelle d'intervention, comme facteur de l'innovation sociale dans le sport date des années 2010. Auparavant, les acteurs n'en parlaient pas véritablement. Du point de vue management de projet, quel territoire d'action choisir ? La question est majeure. Est-ce qu'il faut se situer à l'échelle du quartier ou de l'inter-quartier ? L'échelle quartier est-elle celle de la proximité, ou au contraire va-t-elle « reghettoiser » par le biais du sport ? Ou peut-être faut-il se situer à l'échelle d'un district de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) ou de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) qui intervient dans le second degré, dans une approche plus institutionnelle ? Il n'y a pas de bonne réponse, mais se poser la question est un préalable indispensable car en fonction des territoires, il faut agir différemment.

Les acteur-riche-s de l'entre deux

Les acteur-riche-s de l'innovation ont toujours un profil particulier. Travaillant sur ces questions en 2013, j'ai appelé cela les acteurs de l'entre-deux. Le sociologue, Benjamin Coignet, parle de tandem d'acteurs⁸. Parfois, ce n'est pas seulement une personne qui doit se lancer, c'est deux ou trois personnes au profil très différent. L'une va avoir un profil sportif, l'autre un profil social, le troisième un profil d'éducateur ou encore d'entrepreneur. Le projet managé par un acteur qui veut tout gérer seul, qu'il soit issu de la politique de la ville, du sport ou de l'éducation, est voué à l'échec. Dans la logique des acteurs de l'entre-deux, les doubles casquettes sont un atout. Il ne s'agit pas seulement de décroiser mais aussi de mettre en œuvre, étape qui est la plus complexe.

⁸. Benjamin Coignet, Gilles Vieille-Marchiset, *Les clubs sportifs en banlieue. Des innovations sociales à l'épreuve du terrain*, Presses universitaires de Strasbourg, 2015.

Le suivi des parcours

Quels outils choisir ? En adoptant un suivi par podomètre ou par surveillance de fréquence cardiaque, l'action s'inscrit objectivement dans le champ de l'activité physique. Les agendas « activité physique » sont basés, quant à eux, sur les déclarations d'heures d'activité physique faites pendant une période donnée par des personnes engagées dans un programme. Ils se situent dans un domaine plus subjectif, relevant de la perception de soi.

La difficulté consiste bien évidemment à maintenir un message clair et une action lisible. La définition plus globale de l'activité physique permet de relativiser les bilans négatifs des enquêtes nationales et internationales qui dénoncent le déficit d'activité physique. Le problème, à l'inverse, est la déculpabilisation de la personne : « *Moi, je fais suffisamment d'activité physique, je fais du bricolage, vos projets cela ne m'intéresse pas.* ». Aujourd'hui, on observe un revirement total en matière de politique publique, on est passé du message de la culpabilisation sur le manque d'activité physique au plaisir de « bouger ».

Proposer des pratiques et pédagogies innovantes

Dans « Les contextes difficiles »⁹, Loïc Le Meur, professeur d'éducation physique, propose des pistes :

- donner du sens à une activité, en expliquant par exemple pourquoi elle a lieu en début de cours ou en fin de cours. Le sens est une dimension fondamentale.
- agir sur les temporalités, en faisant sortir les personnes de l'urgence et de l'instantanéité, notamment dans les milieux populaires. L'acte éducatif va consister dans le fait de construire des critères de réussite à court et moyen terme. La programmation d'entraînement à un an, comme pour les sportifs, cela ne marche pas. En revanche, la pédagogie de la zone proximale de développement invite à définir des objectifs individualisés à moyen terme et à ne pas aller trop loin.
- définir le projet en fonction des besoins ou désirs des jeunes, et proposer un accompagnement si des peurs sont exprimées.
- matérialiser l'engagement par un contrat,

Assumer son autorité, même si cela paraît vieux jeu et dépassé. Il ne s'agit pas d'autoritarisme, mais bien de devenir un repère. Pas de repère, pas de développement personnel : cela se vérifie à tous les âges de la vie.

qui être individuel ou collectif. Par exemple, préparer un raid sportif c'est s'engager ensemble de « A à Z », quitte à avoir une signature de charte avec des jeunes. Le contrat est un outil pédagogique qui fonctionne parce qu'il crée un sentiment d'appartenance, qui enrayer le processus d'isolement.

- assumer son autorité, même si cela paraît vieux jeu et dépassé. Il ne s'agit pas d'autoritarisme, mais bien de devenir un repère. Pas de repère, pas de développement personnel : cela se vérifie à tous les âges de la vie. La question ne relève pas seulement de la parentalité, tous les adultes qui entourent le jeune sont concernés.

Les activités proposées doivent aussi faire l'objet d'approches plus innovantes. Le football, tout comme les sports de combat, ont des connotations viriles et machistes. Les jeux sportifs présentent l'avantage de prendre à contre-pied les joueurs. Ils permettent une accroche favorable à la mise en œuvre durable d'une activité physique.

Évaluer les effets par la science

Inclusion et capabilité

Beaucoup de personnes doutent de l'impact éducatif du sport, que ce soit en matière sanitaire ou en matière de citoyenneté. J'essaie d'empoigner la question pour analyser scientifiquement les impacts de l'activité physique par rapport au parcours de vie des enfants et des adolescents. Le problème méthodologique est d'isoler l'activité physique par rapport à d'autres activités des jeunes ou des moins jeunes. Les enquêtes par questionnaire et surtout les enquêtes par entretien auprès d'élèves et de jeunes qui sont dans des dispositifs socio-sportifs montrent que les personnes sont moins isolées (même si elles pratiquent un sport individuel) et ont une meilleure estime d'elles-mêmes. Selon les psycho-sociologues, l'activité

9. Philippe Mathé, Carole Sève, Olivier Vors (coord.), *Les contextes difficiles*, EP&S Éditions, 2018.

physique génère de la capabilité et favorise l'inclusion. Le sport, lui, s'il est poussé trop loin peut générer de l'exclusion par la sélection.

Gestion des émotions

La prise en compte de la gestion des émotions est relativement nouvelle. Le sociologue Norbert Elias¹⁰, analyse le sport comme une euphémisation de la violence, une forme de catharsis. C'est donc bien d'émotions qu'il s'agit. Aujourd'hui, les neurosciences diffusent la notion de « gestion des émotions ». L'observation de l'amygdale permet de visualiser les effets de la gestion de la colère.

Développement des compétences psycho-sociales

La reconnaissance de ces émotions a entraîné l'idée d'acquérir des compétences relationnelles, comme l'écoute ou le respect de l'autre. De nombreuses études existent à présent sur ce sujet. Notre laboratoire de recherches s'intéresse actuellement aux personnes très éloignées de l'emploi. L'objectif est d'étudier ce qui peut être acquis dans le sport et qui pourrait être transféré dans l'entreprise, en termes de compétences psychosociales. Un levier existe puisque l'insertion professionnelle des sportifs est nettement supérieure à celle des non-sportifs. Les travaux sur la littératie physique, portée par Christophe Schnitzler notamment, développent une approche socio-écologique. La littératie physique se définit comme les compétences nécessaires pour se mettre en activité physique en disposant d'un environnement favorable.

Les évaluations, produites dans le cadre de ces recherches, sont indispensables pour convaincre les acteurs et les décideurs de développer des projets socio-sportifs. Ces projets doivent être contextualisés dans une perspec-

tive holistique pour partir des personnes et de leurs environnements. La question de l'accès aux installations sportives, des habitus, c'est-à-dire du rapport au corps, de la culture, des moyens financiers sont autant de dimensions d'une complexité à prendre en compte pour agir.

10. Norbert Elias 1897-1990

« Nous avons en commun
de vouloir partager les valeurs
des JOP avec nos élèves. »

Valentin Moyne, professeur d'EPS

11. [La plateforme éducation de Paris 2024 | Génération 2024](#)

Document 4 : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Martinique, Tous en jeux, an nous jwé ansam !

Accueils Collectifs de Mineurs de la Martinique

le site académique des ACM

PARIS 2024

“Tous en jeux, an nous jwé ansam !”

Changer le regard sur le handicap et faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous

Cultiver l'héritage des jeux paralympiques en dynamisant l'inclusion par le sport dans les temps péri et extrascolaire.

Dans la foulée des Jeux Paralympiques de Paris 2024, la DRAJES de la Martinique et ses partenaires développent, dès la rentrée 2024 un projet visant à promouvoir l'inclusion des enfants en situation de handicap par le sport dans les Accueils Collectifs de Mineurs, en complémentarité des actions programmées sur le temps scolaire.

Au programme : des formations, des rencontres, des colos, et des tas d'animations sportive inclusives, pour transformer les ACM en espaces véritablement inclusifs où chaque enfant, quelle que soit sa situation de handicap, peut participer activement, se développer et s'épanouir grâce au sport, un puissant levier d'inclusion, d'égalité et de développement pour tous les enfants.

Si vous souhaitez proposer des animations ou simplement vous tenir informés des actions à venir, écrivez à : drajes-acm@ac-martinique.fr

Le Président de la République a déclaré le Sport « grande cause nationale » pour cette année olympique.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 sont d'une part une « Fête Populaire » et d'autre part une occasion de tendre vers une nation sportive .

Les Accueils collectifs de mineurs et les jeunes, font partie de la première frange de la population ciblée pour la fête populaire et l'héritage des JOP 24 à travers l'ensemble des programmes (AAQ, SRAV, etc...)

A cet effet, la DRAJES met à votre disposition des ressources pédagogiques en ligne, pour engager la génération 2024 dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques en Martinique

- <https://generation.paris2024.org/ressources>

Journée internationale de la Jeunesse : le sport, média éducatif de demain

Par Eva Jacomet (<https://www.linkedin.com/in/eva-jacomet-b8a056197/>), responsable des affaires européennes du Think tank Sport et Citoyenneté



A l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, il est précieux de rappeler le rôle que le sport joue dans le développement des jeunes en tant qu'outil éducatif. Outre ses bénéfices avérés en matière de lutte contre la sédentarité croissante en Europe touchant particulièrement les jeunes, le sport peut contribuer à façonner des citoyens engagés et responsables pour l'avenir. Notre think Tank Sport et Citoyenneté valorise depuis sa création, ce rôle éducatif et citoyen auprès de la jeunesse.

Aller au-delà du pouvoir récréatif et compétitif du sport

Le sport est un champ d'activités où les apprentissages non formels et informels sont nombreux. La pratique sportive et l'apprentissage des règles qui la régissent, permettent de transmettre différentes valeurs tel que l'équité, l'autodiscipline, la solidarité, l'esprit d'équipe, la tolérance ou la persévérance. Il fournit, de plus, le cadre d'un apprentissage actif complémentaires des enseignements scolaires traditionnels.



Le sport a ainsi pleinement son rôle à jouer dans la réalisation de l'ODD 4 pour une éducation de qualité, identifié par les Nations Unies comme la clé permettant d'atteindre bien d'autres des 17 objectifs du développement durable à l'image de l'égalité entre les sexes (ODD 5), la réduction des inégalités (ODD 10), la préservation de la vie terrestre et aquatique (ODD 14 et 15) ou la lutte contre le changement climatique (ODD13).

L'utilisation du sport comme outil d'éducation connaît une recrudescence certaine en Europe ces dernières. De nouvelles méthodologies innovantes sont développées et mises à disposition des professeurs d'éducation physique et sportive ou éducateurs sportifs pour exploiter pleinement le pouvoir éducatif des activités physiques et sportives auprès des publics jeunes. Citons par exemple, la méthodologie développée par l'association Play International. La « Playdagogie (<https://www.play-international.org/pedagogie/playdagogie>) » est une méthode de pédagogie active et participative destinée aux enfants âgés de 6 à 15 ans. Elle utilise le jeu sportif comme support éducatif, afin de transmettre des messages de prévention et de sensibilisation aux enfants. Cette approche permet de soulever des enjeux sociaux et sanitaires de façon ludique et positive, couvrant des thématiques telles que la lutte contre les violences, les discriminations, l'égalité filles-garçons ou l'éducation à l'environnement.



Un rôle à jouer dans l'éducation à l'environnement ?



(<https://www.sportetcitoyennete.com>)
En 2021, un rapport de l'UNESCO analysant les plans éducatifs et programmes scolaires de 50 pays révélait que plus de la moitié ne faisait aucune référence au changement climatique, tandis que seulement 19 % parlaient de biodiversité. Ici comme sur d'autres thématiques sociales, le sport doit s'affirmer comme outil complémentaire des programmes scolaires.

Conscient des enjeux actuels en matière de changement climatique qui touchent nos sociétés et n'épargnent pas la sphère sportive, Sport et Citoyenneté s'attelle à valoriser dans le cadre de plusieurs de ces projets la notion d'éducation à l'environnement par le sport.



Dans le cadre de la pratique de sports nautiques, le projet **OSES** (<https://oses-project.org/>) porté par notre Think tank entend ainsi sensibiliser les publics jeunes à la préservation des océans et des littoraux et aux effets négatifs du changement climatique sur ces espaces. Grâce à la méthodologie développée par les partenaires du projet, des activités ludiques mêlant pratique sportive (snorkelling, voile) et observation de la faune et flore marine, test de la qualité de l'eau ou sensibilisation à la pollution plastique

des océans ont pu être proposées à de jeunes participants à Malte ou en Normandie. La mission est d'autant plus cruciale qu'elle concerne ici le terrain de jeu de ces activités, alors que les estimations du GIEC montrent que le niveau de la mer pourrait encore s'élever d'un mètre ou plus dans un monde à +4°C et menaceraient en conséquence nombre d'activités sportives marines ou situées sur les littoraux. Eduquer les jeunes pratiquants à l'adoption de comportements éco-responsables et développer chez eux une conscience environnementale dans lequel ils évoluent devient dès lors cruciale pour l'avenir de ces disciplines sportives.

Pour exploiter son plein potentiel, l'éducation à l'environnement par le sport ne doit cependant pas se borner aux seules disciplines de plein air. Lancé en début d'année 2024, le projet **Planet Ball** (<https://planet-ball.org/>) promeut un football de demain plus vert et entend pour se faire former de jeunes ambassadeurs aux gestes éco-responsables, au sein de fédérations ou clubs de football européens. Au total, une centaine de jeunes européens suivront un programme de formation axés autour des problématiques de réduction de l'empreinte carbone, de recyclage et gestion des déchets, des transports, de la consommation d'eau ou d'énergie, des comportements éco-responsables ou matériels sportifs respectueux de l'environnement. Ils mettront ensuite en pratique ces connaissances en organisant aux côtés des partenaires du projet des festivals couplant pratique du football et éducation à l'environnement, l'occasion de mettre en lumière le rôle éducatif que peuvent aussi jouer les événements sportifs.



Grands événements sportifs pour la jeunesse : des plateformes sportives...et éducatives

Les événements sportifs pour la jeunesse, tels que les Gymnasiades, compétition phare de la Fédération Internationale du sport scolaire, organisés en 2022 en Normandie, ou les prochains Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se tiendront à Dakar en 2026, ne se contentent pas d'offrir une plateforme de compétition, mais aspirent également à éduquer les participants sur des questions de société, allant de l'urgence climatique à l'égalité hommes-femmes. L'intégration de telles approches éducatives dans les grands événements sportifs montre l'importance du sport en tant qu'outil éducatif, capable de façonner des citoyens responsables et engagés pour l'avenir. Dans cette optique, il est impératif de continuer à développer des méthodologies innovantes exploitant pleinement le potentiel éducatif du sport, et à organiser des événements sportifs qui agissent comme catalyseurs de changement social, inspirant les jeunes à devenir des ambassadeurs de la durabilité, de la diversité, et de la justice sociale.

jeunes.gouv.fr

[Voir le fil d'ariane](#)

Le projet éducatif territorial

Un outil éducatif au service des territoires.



Le projet éducatif territorial (PEDT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'État.

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Il constitue un facteur d'attractivité du territoire et contribue au maintien et à l'installation des familles sur celui-ci

Le PEDT, en assurant, notamment le mercredi, une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Avec la présence d'une école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans la commune.

Il ouvre droit aux financements de l'État

Le versement du fonds d'aide au développement des activités périscolaires est conditionné à la conclusion d'un PEDT et réservé aux communes ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées.

Il permet des assouplissements réglementaires

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaire peuvent recourir aux dérogations suivantes :

- desserrement des taux d'encadrement ;
- inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement ;
- durée de fonctionnement journalière minimale d'un accueil de loisirs périscolaires ramenée de deux à une heure.

Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants

Le PEDT donne une place nouvelle aux familles et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage. Il prévoit également des modalités d'information, de participation voire d'implication des familles, selon les activités organisées. Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, jardiniers, artistes, pompiers volontaires, etc.).

Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire

Dans les territoires au sein desquels existe un tissu associatif, le PEDT vivifie et dynamise la vie associative. Les bénévoles associatifs, et le cas échéant, les salariés, peuvent être mobilisés pour des interventions dans le cadre scolaire et/ou périscolaire. Par ailleurs, le PEDT favorise l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs impliquant plusieurs associations permet le développement de liens entre elles.

Sur les territoires comptant peu ou pas d'associations, les collectivités peuvent solliciter les organismes et personnes ressources départementales telles que le référent « vie associative » des SDJES, les groupes d'appui départementaux (GAD), le collectif des associations complémentaires de l'école (CAPE) ainsi que les services du conseil départemental.

Il facilite la prise en compte des différences et, en particulier, l'inclusion des enfants en situation de handicap

Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives.

Pour faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs, organisés notamment dans le cadre d'un PEDT, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) consacre des crédits spécifiques. Ces crédits permettent d'accompagner financièrement les gestionnaires d'accueil pour le renforcement de la fonction d'animation et de soutenir des actions de pilotage des projets. En appui aux collectivités, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse par ailleurs demande à ses services de faciliter l'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) lorsque l'accessibilité des activités périscolaires nécessite une présence renforcée.

Il favorise le développement des loisirs pour tous et contribue au partage de valeurs communes et partagés

Le PEDT initie une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Le PEDT permet la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ». Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité pour

faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté.

Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport

Le PEDT, en renforçant l'offre d'activités périscolaires, crée des besoins en personnels, notamment en animateurs qualifiés et en éducateurs sportifs. Outre la mobilisation de personnels municipaux tels que les ATSEM, les collectivités peuvent faire appel ponctuellement à des intervenants extérieurs ou confier à une association l'organisation des activités et/ou le recrutement des animateurs et éducateurs sportifs nécessaires. Souvent, ces démarches se traduisent par le développement de formations continues (CNFPT, SDJES, associations d'éducation populaire), volontaires (BAFA/BAFD) ou professionnelles (BPJEPS/DEJEPS), ainsi que par le recrutement d'encadrants.

L'État soutient fortement ces efforts pour l'emploi et la formation d'animateurs et d'éducateurs sportifs : fonds de soutien au développement des activités périscolaires, dispositif Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement, emplois d'avenir, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation.

La CNAF, avec l'aide spécifique aux rythmes éducatifs [↗](#)(ASRE), les aides individuelles aux jeunes pour l'obtention du BAFA [↗](#), y contribue également.

Il favorise les coopérations entre communes

Les communes rurales qui sont confrontées à un manque de locaux, d'équipements ou d'animateurs qualifiés peuvent trouver des solutions dans la coopération entre communes. Par sa dimension partenariale, le PEDT permet, dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ou d'autres collaborations intercommunales, de mutualiser les ressources. Plus d'un tiers des PEDT sont ainsi conclus dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Jeunesse et vie associative

Continuité éducative

Orientations en faveur de la continuité éducative pour l'année 2024

NOR : MENV2412973N

→ Note de service du 24-4-2024

MENJ - Djepva SD2A

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs académiques et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; au président du comité de filière de l'animation ; aux préfètes et préfets de région ; aux préfètes et préfets de département ; aux secrétaires générales et secrétaires généraux de région académique et d'académie ; aux délégués régionaux académiques et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux conseillères et conseillers du directeur académique des services de l'éducation nationale, cheffes et chefs de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
Référence : instruction n° MENV2213511J du 2-5-2022

L'instruction n° MENV2213511J du 2 mai 2022 relative à la mise en œuvre des mesures de renforcement de la continuité éducative dans le cadre du plan Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs prévoit qu'afin « de clarifier et d'actualiser le cadre d'exercice de la continuité éducative, des orientations annuelles seront adressées par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au comité de filière animation et aux recteurs de région académique ». L'objet du présent texte est de préciser, en référence à l'instruction susvisée et à la suite de la note de service du 14 avril 2023^[1], les orientations fixées pour l'année scolaire 2024 en matière de continuité éducative. Cette dernière est définie comme la recherche de plus de cohérence et de complémentarité entre l'éducation formelle (scolarité), non formelle (loisirs collectifs) et informelle (activités en familles, amis, tiers lieux). Sur un plan opérationnel, il s'agit de mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires en travaillant les liens entre les acteurs, les transitions et la complémentarité des différents temps (sur la journée, la semaine et les cycles scolaires) et les rythmes des enfants et des jeunes. Dans ce sens, la continuité éducative respecte et préserve pleinement les spécificités des missions, des compétences, des temps et des espaces des différents acteurs éducatifs d'un territoire donné.

Les démarches favorisant le développement de la continuité éducative s'appuient localement sur des coopérations entre les personnels des établissements scolaires, les équipes d'animation (collectivités territoriales et associations d'éducation populaire), les intervenants associatifs et les familles. La mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative au niveau d'un territoire nécessite, le cas échéant, la redynamisation et l'élargissement des projets éducatifs territoriaux (PEdT). Cette démarche s'accompagne du renforcement des groupes d'appui départementaux (GAD) et régionaux (GAR) et de mesures visant à favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, à reconnaître et à valoriser, aux côtés des apprentissages scolaires – qui demeurent centraux –, les apports des temps dédiés aux loisirs éducatifs collectifs et à faciliter l'articulation des différents temps des enfants et adolescents (scolaires, périscolaires et extrascolaires, familiaux).

Sous l'autorité du recteur de région académique, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et, en leur sein, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) assurent, en lien avec les autres acteurs de la continuité éducative, le pilotage de la stratégie d'accompagnement des collectivités, tandis que les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drages), au sein des rectorats de région académique et d'académie, sont chargées d'assurer la coordination des services départementaux et de les doter de moyens d'actions, notamment en répartissant, en fonction de leurs besoins, les crédits dédiés au développement de la continuité éducative sur le programme 163.

I. Renforcement de la structuration administrative de la continuité éducative

Au niveau départemental, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) s'assure que le référent départemental à la continuité éducative (RDCE), qu'il aura nommé au sein du SDJES conformément à l'instruction du 2 mai 2022, puisse travailler en complémentarité avec les autres services de la DSDEN. La désignation d'un interlocuteur privilégié du champ scolaire, permettant d'œuvrer en binôme à la continuité éducative, doit réunir les conditions pour concevoir et mettre en place des actions d'accompagnement des acteurs des établissements scolaires, des collectivités locales et des partenaires associatifs de proximité.

Au niveau régional, le même modèle est appliqué afin de permettre aux R2CE de travailler en lien étroit avec des interlocuteurs privilégiés placés auprès des rectorats de région académique ou d'académie. Ces tandems permettront de faciliter le lien avec les acteurs du champ scolaire et le travail en réseaux dans les territoires. Les référents régionaux sont chargés de coordonner les actions des référents départementaux, de mettre en place des temps collectifs d'échanges et d'harmonisation de pratiques, de formations continues, d'ingénieries pédagogiques, d'évaluations et de conceptions d'outils d'analyse et de reporting.

Chacun de ces référents recevra du recteur de région académique, pour les référents régionaux, et du Dasen, pour les référents départementaux, une lettre de mission qui précisera, en s'appuyant sur la présente note, les attendus en matière de continuité éducative, les actions à mettre en œuvre et les moyens humains, financiers et techniques mis à disposition pour le déploiement des stratégies locales.

II. Relance de la continuité éducative, des groupes d'appui départementaux (GAD) et mise en place des groupes d'appuis régionaux (GAR)

1. Appui aux projets éducatifs territoriaux (PEdT)

Afin de faire progresser la continuité éducative sur les territoires, le binôme des référents départementaux à la continuité éducative s'appuiera sur les instances et les cadres partenariaux de coopération et de concertation existants, en particulier sur les projets éducatifs territoriaux (PEdT) en lien avec les conventions territoriales globales (CTG) initiées et animées par les caisses d'allocations familiales (CAF).

Les PEdT sont des cadres particulièrement bien adaptés au dialogue entre les acteurs éducatifs, à la mutualisation des ressources et à la fabrication d'une dynamique éducative globale. Ils constituent un creuset permettant de donner corps à des communautés éducatives ancrées sur les territoires. Instances éprouvées de réflexion et d'action communes, les PEdT peuvent apporter une meilleure connaissance des besoins des territoires, des réponses aux enjeux de la démocratisation de la question éducative et de l'accès de tous aux savoirs, aux savoir-être et aux savoir-faire.

Les référents départementaux à la continuité éducative en relation, le cas échéant, avec les chargés de coopération des CTG accompagneront prioritairement les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) volontaires dans la mise en place d'un PEdT si leurs collectivités en sont dépourvues ou dans le renouvellement de leurs projets arrivés à leurs termes. Il conviendra de rechercher la plus grande cohérence entre les PEdT et les CTG. À cet égard, il est recommandé d'aligner la durée des PEdT en voie de création ou de reconduction sur les CTG.

À la faveur de cette mise en place ou de cette reconduction, les RDCE inciteront les représentants des collectivités concernées à élargir leur PEdT, le cas échéant, à la classe d'âge des 13-25 ans et aux loisirs éducatifs collectifs se déroulant pendant les congés scolaires. Ainsi, les loisirs collectifs et les activités de remédiation scolaire organisés pendant les temps extrascolaires pourront être intégrés aux PEdT en complément des activités périscolaires. Pourront concrètement être parties prenantes de la démarche les accueils avec hébergement (Colos apprenantes, Pass colo, séjours de vacances, activités accessoires, camps de scoutisme, séjours spécifiques sportifs ou culturels, chantiers de jeunes bénévoles) ou sans hébergement (accueils de loisirs extrascolaires, accueils de jeunes). Les dispositifs éducatifs se déroulant l'été en direction des enfants et des jeunes sur leurs territoires, tels que Quartier d'été et École ouverte, sont également susceptibles d'être associés aux PEdT en accord avec les services qui les pilotent au niveau local.

En conséquence de cet élargissement du périmètre des PEdT, les référents départementaux à la continuité éducative encourageront les élus concernés à ouvrir leurs comités de pilotage à l'ensemble des acteurs impliqués dans la conception et l'animation des dispositifs précités : représentants des établissements scolaires (école, collège, lycée), des conseils départementaux, organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, animateurs d'activités artistiques, culturelles et sportives, acteurs du champ du travail social (éducateurs spécialisés, assistantes sociales), coordonnateurs des dispositifs en zones prioritaires (réseau d'éducation prioritaire (REP), cités éducatives et territoires éducatifs ruraux, etc.).

L'extension des champs d'intervention doit permettre aux acteurs éducatifs impliqués dans les PEdT sous le pilotage des maires ou des présidents des EPCI de concevoir, mettre en œuvre et évaluer une stratégie globale visant à accompagner les enfants et les jeunes dans leurs parcours éducatifs tout au long de leurs scolarités, notamment dans les phases de transitions (grande section/cours préparatoire ; CM2/classe de 6e et classe de 3e/seconde, période postbac).

Il s'agit de rechercher la plus grande cohérence dans la durée entre la classe, les loisirs éducatifs collectifs, l'accompagnement scolaire et les activités artistiques, culturelles et sportives, contribuant ainsi à la réussite éducative de tous les enfants, adolescents et jeunes majeurs, notamment de ceux des plus défavorisés d'entre eux.

Afin d'organiser, au niveau local, la cohérence entre les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et familiaux, les référents départementaux pourront valoriser le principe de rencontres entre les équipes pédagogiques des écoles ou des collèges et les directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

Par ailleurs, les directeurs d'école pourront, après avis du conseil d'école, inviter ponctuellement un directeur d'accueil de loisirs dont la consultation est jugée utile à l'ordre du jour^[2].

Le binôme des référents à la continuité éducative proposera aux collectivités volontaires, le cas échéant, de nommer un coordonnateur qui assurera les suivis administratif, technique et pédagogique du PEdT. La nomination d'un coordonnateur est un facteur clé de la réussite du projet. Elle permettra à vos services de s'appuyer sur un interlocuteur identifié, représentant de la collectivité. Il sera proposé à la CAF de former avec le coordonnateur du PEdT et les référents de la DSDEN un pôle d'expertises partagées en mesure de structurer, dans la durée, les PEdT, en cohérence, le cas échéant, avec les CTG.

Les PEdT relèvent de l'initiative du maire ou du président de l'EPCI et doivent être cosignés par le DASEN et le préfet de département. Ils pourront être également proposés à la signature du directeur de la CAF, à titre de partenaire majeur.

Les PEdT comprennent un diagnostic de la situation du territoire sur le plan éducatif, des objectifs opérationnels, des actions éducatives et un dispositif annuel d'évaluation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs et d'ajuster, si nécessaire, les actions entreprises pour le développement de la continuité éducative sur le territoire.

Ces derniers ainsi élargis et renforcés ont vocation à favoriser :

- **la connaissance des besoins des territoires** via les diagnostics partagés afin de rechercher et de mobiliser les moyens adaptés (en s'appuyant, notamment, sur les diagnostics réalisés dans le cadre des CTG) ;
- **le développement de la qualité** dans les accueils collectifs de mineurs par la promotion de démarches qualité (label Colos apprenantes et Plan mercredi) et par la montée en nombre et en compétences des animateurs et des directeurs de ces accueils ;
- **la constitution et la professionnalisation des équipes d'animation** en s'appuyant sur le plan de renouveau de l'animation dans les accueils collectifs de mineurs ;
- **un travail collectif** autour de l'organisation de la journée scolaire (pause méridienne, accueils du matin et du soir, étude, activités périscolaires, mercredis) ;
- **l'articulation de dispositifs éducatifs et sociaux** (cités éducatives, programmes de réussite éducative, contrats locaux

- d'accompagnement scolaire (CLAS) et territoires éducatifs ruraux) ;
- **la montée en charge des compétences et de l'interconnaissance** des acteurs (échanges de pratiques, mise à disposition de ressources et d'outils, formations croisées [animateurs/enseignants, cadres éducation nationale/jeunesse et sports et cadres territoriaux]) ;
- **la mise en place d'actions éducatives complémentaires de l'école** : inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap, prévention du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes, éducation à la santé, à la citoyenneté, à la transition écologique ;
- **le montage de projets en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques (JOP)** et avec les programmes d'apprentissages sportifs, comme Savoir rouler à vélo, savoir-nager, 30 minutes d'activité physique quotidienne (premier degré) et 2 heures de sport en plus par semaine (second degré).

2. Les groupes d'appui départementaux (GAD)

Dans la continuité des orientations de l'année 2023, les référents à la continuité éducative s'appuient sur un GAD repositionné dans un rôle de pilotage de la continuité éducative pour accompagner les collectivités dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets locaux.

Pour ce faire, les référents à la continuité éducative proposent à leurs partenaires l'élargissement du champ d'intervention du GAD en termes de dispositifs et de démarches éducatives (Colos apprenantes, Pass colo, cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, programme de réussite éducative) et en termes de publics (extension aux 13-25 ans). Parallèlement, ils proposent l'ouverture du GAD, le cas échéant, aux représentants des collectivités locales (communes, EPCI, conseils départementaux), des associations d'éducation populaire et sportive, des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs et des parents d'élèves.

Les référents à la continuité éducative proposent aux membres des GAD ainsi remaniés et réorientés de concevoir et de mettre en œuvre des actions départementales permettant :

- l'instruction des PEdT/Plans mercredi/Colos apprenantes, leurs suivis et leurs évaluations ;
- le montage de formations des élus, des coordinateurs de dispositifs éducatifs, des directeurs d'accueils collectifs de mineurs, des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des enseignants, sur la base du volontariat ;
- l'articulation des dispositifs existants (schéma départemental des services aux familles avec, le cas échéant, les projets éducatifs départementaux) ;
- la mise en place et l'animation d'un réseau départemental des acteurs éducatifs (regroupements, échanges de pratiques) ;
- la promotion et la valorisation de la continuité éducative (colloques, forums, journées de rencontres et d'échanges) ;
- l'information et la communication numériques autour de la continuité éducative.



QUELLES SONT LES MISSIONS ÉLIGIBLES AU LABEL « GÉNÉRATION 2024 » ?

Pour être labellisée « Génération 2024 », votre mission de Service Civique doit en premier lieu être conforme au cadre du Service Civique. Les principes fondamentaux des missions de Service Civique sont présentées dans [le référentiel de missions de l'Agence du Service Civique](#) et dans le référentiel de missions du programme « Génération 2024 ». Les activités confiées aux volontaires dans le cadre de sa mission doivent :

- Permettre aux volontaires de s'investir dans des missions d'intérêt général, utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires. À ce titre, la majorité du temps de mission des volontaires doit être en contact direct avec un public bénéficiaire, non exclusivement composé de professionnels ;
- Être complémentaires des activités menées par les salariés et stagiaires de votre structure et plus généralement ne pas se substituer à un emploi ou à un stage. À ce titre, les volontaires ne peuvent être indispensables au fonctionnement de la structure ou exercer de tâches liées à son fonctionnement courant. Ils n'auront pas de missions liées à l'entraînement des sportifs ou des jeunes du club ;
- Être accessibles à tous les jeunes, quel que soit leur parcours, leur niveau de compétence ou de diplôme ou leur expérience préalable. Des prérequis en termes de formation, de compétences, d'expériences professionnelles ou bénévoles ne peuvent être exigés. Ce sont les savoir-être et la motivation qui doivent prévaloir. Si nécessaire, des formations doivent être organisées dans le cadre de la mission afin de permettre au volontaire d'acquérir les compétences nécessaires à sa réalisation.

Dans le cadre du programme « Génération 2024 », les missions labellisées releveront du champ « Sport et société » : à travers le sport, les missions accomplies par les volontaires contribueront à la solidarité et à l'inclusion, à l'éducation pour tous, à la santé, à la culture et aux loisirs, à l'environnement et à la transition écologique ou encore à la citoyenneté. En ce sens, les missions labellisées pourront aussi relever d'autres thématiques que celle du sport, dès lors qu'elles contribuent à la préparation et à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Les volontaires pourront mener des missions afin de :

- Être des ambassadeurs de l'esprit olympique et paralympique, des valeurs civiques et citoyennes du sport, et favoriser la découverte des nouvelles disciplines olympiques et paralympiques ;
- Contribuer à des projets favorisant la découverte et l'accès aux pratiques sportives pour tous, en particulier pour les publics éloignés de celles-ci, en allant à leur rencontre de ces publics et en facilitant leur engagement dans ces pratiques ;
- Apporter un soutien aux actions en faveur d'une pratique inclusive du sport excluant les incivilités, toutes formes de violences et de discriminations et les comportements contraires à son esprit ;
- Agir en faveur de l'égalité femme-homme dans le sport et de la promotion de la pratique féminine ;
- Contribuer à la dimension sociale et solidaire du sport : participer à des actions utilisant le sport comme vecteur d'intégration et d'insertion pour toutes les catégories de la population exposées à des facteurs d'exclusion ;
- Mobiliser le sport comme vecteur d'éducation pour tous, en mettant par exemple en place des actions d'éducation populaire ou une aide à l'accompagnement scolaire des jeunes pratiquants ;
- Contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux et à la transition écologique ;
- Favoriser le développement du sport santé.

Les missions de Service Civique permettent d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par vos équipes aux publics bénéficiaires.

Les nouvelles missions comme les missions déjà agréées peuvent faire l'objet d'une labellisation « Génération 2024 ».

Vous retrouverez les informations sur les missions pouvant être labellisées dans le référentiel de missions du programme « Génération 2024 ».

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Spécialité : **POL** « Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »

CONCOURS EXTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJE	POL	102	2279

CONCOURS INTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJI	POL	101	2279

TROISIEME CONCOURS

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJ3	POL	101	2279